

SEANCE DU 14 MARS 2016

Le quatorze mars deux mille seize à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, HAAS VIGNERON Sandrine, COMBERNOUX Samuel, LAMOUREUX Suzanne, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

Était absent :

Madame HAAS VIGNERON Sandrine est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

Sous la présidence de Monsieur PIALOT, adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs du budget principal, de l'eau et assainissement, de la caisse des écoles et du CCAS.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :	Dépenses :	477 149.09
	Recettes :	638 040.96
	Excédent :	+ 160 891.87 €
	Déficit du CCAS	30.00 €
	Excédent :	+ 160 861.87
Investissement:	Dépenses :	179 470.32
	Recettes :	195 989.38
	Excédent :	+ 76 519.06 €
Résultat de Clôture :		+ 237 380.93 €

Vu l'excédent de fonctionnement de **160 861.87 €**, le Conseil Municipal décide de l'affectation de :

- 40 000 € en investissement,
- 120 861.87 € en fonctionnement

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur Pierre PIALOT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'eau 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses :	110 755.22
	Recettes :	157 425.02
	Excédent :	+ 46 669.80
Investissement:	Dépenses :	63 172.08
	Recettes :	82 923.30
	Excédent :	+ 19 751.22
Résultat de Clôture :		+ 66 421.02

Le Conseil Municipal décide de ne rien affecter.

CAISSE DES ECOLES :

Fonctionnement :	
Dépenses :	7 392.23
Recettes :	13 128.27
Excédent :	+5736.04 €

CCAS :

Fonctionnement :

Dépenses :	30 €
Recettes :	0 €
Déficit :	30 €

Investissement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Excédent :	0 €

Résultat de clôture : 0 €

Hors de la présence de Monsieur DURAND Alain, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015 du budget principal, de l'eau et assainissement, de la caisse des écoles et du CCAS.

2/ CIMETIERES : PROCEDURE ET REGLEMENTATION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Recolin qui présente le dossier « cimetières ». Il explique que la gestion des cimetières est très sérieux et délicat et donc qu'il a été décidé d'en formaliser les règles grâce à l'élaboration d'un guide des procédures et d'un règlement intérieur. Le guide a été adressé à tous les conseillers et Monsieur Recolin en indique les grandes lignes. Ce manuel porte sur les points suivants :

- Accueil des administrés à nos guichets
- Gestion des sépultures à travers un logiciel adapté
- Gestion des plans des 3 cimetières
- Reprise des concessions échues
- Concessions à l'abandon
- Règlement intérieur

Pour l'article 2 du règlement : « Dispositions concernant la rétroactivité du règlement pour les sépultures en terrain commun » la plupart des interventions des conseillers municipaux a montré un désaccord et souhaite que cette procédure débute à l'année 0.

Le travail de Monsieur Recolin a été mis en avant et reconnu.

Pour finir Monsieur Recolin informe le conseil municipal qu'il abandonne ce dossier par manque de soutien.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Subvention caisse coopérative scolaire :** Le maire présente au conseil municipal une demande de subvention faite par l'école. Cette demande concerne le projet de classe découverte pour un séjour de 3 jours à Camprieu au Pont du Moulin sur les thèmes « Sport » (VTT, escalade, randonnée) et « Bois » (travail avec sculpteur) pour le cycle 3 et séjour « sur l'eau comme énergie » (construction de fusée à eau et moulin à eau) et « Sport » (escalade et randonnée) pour le cycle 2 prévue du 30 mars au 1^{er} avril 2016. Monsieur le Maire présente le plan de financement et le montant de la subvention demandée est de 50 € par enfant soit 33 enfants de Bréau. Le montant total de la subvention demandée par l'école est de 1650 €. Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité approuve le versement de la subvention de 50€ par enfant soit 33 enfants, le montant de la participation s'élève à 1650€ pour la classe découverte prévue du 30 mars au 1^{er} avril 2016.

- **Les Amis de Tatihou :** Dans le cadre de leur course aux flambeaux il est demandé une subvention de 1000 €. Après quelques débats, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 €.

- **Le CASPI** Comité d'action sociale du personnel de l'intercommunalité en Pays Viganais : une subvention de 255 € par agent est demandée. 2,5 agents sont concernés (EL FILALI, ½ PORTALEZ, LAROTONDA). Le montant total s'élève à 637.50 €. Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de leur attribuer cette somme.

- **Le COS :** Comité des œuvres sociales du personnel de la Mairie du Vigan : Le Maire rappelle aux conseillers la subvention annuelle versée au COS pour chaque employé de la Commune. La cotisation 2015 s'élève à 250 € par agent. Le nombre d'agent souhaitant adhérer à cette organisation est au nombre de 5,5. Après délibération, le conseil Municipal approuve la participation 2015 pour un montant total de 1375 € pour les agents suivants : LANGET Danièle,

SALLES Régine, GALTIER Thierry, BESSON Frédéric, PERRICHET Jean-Claude, BREITKOPF Mariusz (250/2 = 125)

- **Club Lou Roussignol** : Lecture est donnée de la demande de subvention. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention d'un montant de 300 €.

4/ SUPPRESSION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le budget CCAS n' existe plus depuis quelques années et propose donc de le supprimer. Ce budget étant déficitaire de 30 € il est voté de le supprimer et de réduire l'excédent de fonctionnement du budget de la commune de 30 €. Voté à l'unanimité.

5/ PARTICIPATION MAIRIE DE MARS

Le Maire donne lecture d'un état des dépenses 2015 pour le fonctionnement de l'école. Ces dépenses doivent être réparties sur les 2 communes Bréau et Mars au prorata du nombre d'élèves. Pour l'année scolaire 2014-2015, la Commune de Mars a eu 14 élèves sur 1 trimestre 13 sur un autre et 10 sur le dernier à l'école et selon l'état elle devrait participer donc pour un montant de 14 302.72 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la Commune de Mars pour le fonctionnement de l'école d'un montant de 14 302.72 € correspondant à l'année scolaire 2014-2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- Produits irrécouvrables :

Monsieur Le Maire rappelle que le comptable du Trésor Public n'a pas pu procéder au recouvrement du titre de recette porté sur l'état annexé en raison des motifs énoncés sur ledit état, d'un montant de 432.91 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cet état d'un montant de 432.91 €.

- **Sandrine Vigneron** prend la parole à la demande du Club Lou Roussignol concernant le projet de création d'un poulailler en collaboration avec l'école Bréau Mars et soulève le problème du lieu de son installation. Un avis favorable est donné pour la création de ce poulailler et une réflexion sur le lieu de son installation doit être faite.

- **Suzanne Lamouroux** questionne le Maire sur le dossier du PLU et particulièrement sur la dernière réunion avec le représentant de la DDTM. Elle s'inquiète sur le devenir de son lotissement au Plan. Monsieur le Maire lui répond que des démarches sont engagées pour éviter de subir les directives prescrites par la DDTM. Il est précisé que le PLU n'est pas le dossier exclusif du Maire mais concerne aussi l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 50.

